

Direction de la jeunesse,  
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation  
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

**NOTE D'ETAPE SUR L'EXPERIMENTATION AU 31 DECEMBRE 2010**

**REDIGEE PAR IREPS LANGUEDOC ROUSSILLON**

**DOSSIER : AP2\_n 201**

***Intitulé du projet : P.E.P.S. 34 – Programme d'Expérimentation Plus Soins  
34***

***Porteur du projet : IREPS Languedoc Roussillon***

***Evaluateur du projet : ORS Languedoc Roussillon***

***Région(s) d'expérimentation : Département de l'Hérault***

***Date de démarrage effectif de l'expérimentation : 18 MARS 2010***

## 1. Rappel des objectifs de l'expérimentation et du public cible (1page)

L'objectif général est d'évaluer si la mise en place auprès d'une population de jeunes de 20 à 22 ans du tiers payant sur la partie couverte par le régime de base de l'Assurance maladie permet de réduire de moitié les renoncements aux soins pour raisons financières.

Les objectifs spécifiques sont :

- d'expérimenter la mise en œuvre locale (à l'échelle du département) du tiers payant (sur la partie régime général), d'en identifier les difficultés et les leviers.
- de suivre si ce dispositif augmente l'inscription des jeunes dans un parcours de soin, agit sur la consommation de soins en médecine libérale générale, spécialisée, en structure pratiquant déjà le tiers payant, en structure hospitalière et en soins dentaires.
- de mesurer l'effet d'une couverture complémentaire sur ces consommations.
- de mesurer l'effet de l'accompagnement vers les soins proposé à certains sous groupes.
- d'identifier les autres facteurs de renonciation aux soins relevés au cours de l'expérimentation.
- de suivre si ce dispositif est accueilli favorablement par les médecins et chirurgiens-dentistes libéraux

Deux populations sont étudiées : celle des étudiants d'une part, celle des jeunes en insertion suivis par la mission locale des jeunes de l'agglomération de Montpellier d'autre part.

Au sein de chacune des populations, un groupe bénéficiant de l'action sera constitué ainsi qu'un groupe témoin ne bénéficiant pas de l'action.

Au total, près de 3 300 jeunes participeront à cette expérimentation : 1 860 étudiants, dont 930 bénéficiant de la mise en place du tiers payant et 1 400 jeunes en insertion dont 700 bénéficiant de la mise en place du tiers payant.

La participation à cette expérimentation, soit dans le groupe test, soit dans le groupe témoin, sera proposée aux étudiants par les mutuelles étudiantes.

Pour le groupe des jeunes en insertion, la participation à l'expérimentation sera proposée par les conseillers en insertion de la mission locale des jeunes de l'agglomération de Montpellier

Ce qui a changé : le nombre de jeunes à inclure a été augmenté et le critère d'inclusion initial dans le groupe test (mois de naissance) a été changé pour une inclusion aléatoire pour répondre aux demandes de la CCTIRS (avis en amont de l'accord CNIL)

## 2. Modalités opérationnelles et état d'avancement (1 page)

Constitution d'un comité de pilotage représentant le porteur de projet et l'évaluateur, le régime de base d'assurance maladie (CPAM et Mutuelles étudiantes en assurant la gestion par délégation), les trois services universitaires de médecine préventive et promotion de la santé (Sumpps) présents sur la ville, le service social des étudiants (CROUS), la mission locale jeunes de l'agglomération de Montpellier (MLJAM), le service social du CHU de Montpellier et un représentant de l'Union régionale des médecins libéraux.

Ce comité de pilotage s'est réuni 5 fois en 2010.

Mise en place d'un comité de suivi mensuel incluant des jeunes bénéficiaires de l'action et des professionnels en contact régulier avec eux (conseillers en insertion et référent santé de la MLJAM, professionnels de santé des Sumpps, personnel d'information des mutuelles étudiantes). Ce comité permettant d'assurer le suivi de l'expérimentation et contribuant à identifier, tout au long de celle-ci, les conditions de sa généralisation.

Deux rencontres du comité de suivi ont permis de recueillir l'avis de jeunes et des professionnels de proximité notamment sur les outils de communication et sur les modalités de présentation du programme. Ce groupe a été suspendu en attendant le démarrage de l'action et les professionnels de proximité ont été invités au comité de pilotage pour contribuer à la mise en route du programme.

Par ailleurs il semble peu réaliste de mobiliser mensuellement des jeunes aussi divers dans leurs emplois du temps et centres d'intérêt ou préoccupations. Il est donc prévu de rencontrer divers groupes de jeunes, au plus près de là où ils sont à partir du démarrage de l'inclusion pour recueillir leur vision du programme.

Les actions de communication qui ont pu être mises en œuvre autour du projet

Un logo a été élaboré avec l'ensemble de partenaires et un panel de jeunes à partir de propositions du service PAO de la CPAM. Les jeunes ont témoigné de leur satisfaction d'avoir été complètement pris en considération dans le choix final du logo.

Des outils de communication flyers, affiches ont été conçus collectivement, mis en forme par la CPAM et imprimés. Il est prévu une conférence de presse au moment de l'accord de la CNIL

Communication du dispositif expérimental aux professionnels de santé du département par la CPAM

Le service communication de la CPAM a assuré la mise en ligne sur Ameli des informations sur le programme PEPS 34.

Le projet sera également présenté aux commissions paritaires locales des professionnels de santé. Un article est prévu dans la lettre d'information Pratique adressé à l'ensemble des professions médicales par l'Assurance Maladie de l'Hérault.

Organisation des modalités de tiers payant par la CPAM et les mutuelles

La Caisse de l'Hérault avait déjà organisé un Tiers Payant « social » de 1999 à 2008, la mise en œuvre du Tiers Payant jeune s'appuiera sur ce dispositif, et viendra en complément des Tiers Payants existants (ACS), le fait de n'inclure que des jeunes ayant déclaré un médecin traitant facilite la mise en œuvre du dispositif qui garantit le paiement aux professionnels de santé.

### Conception des outils d'évaluation (auto-questionnaire, outils d'évaluation du processus)

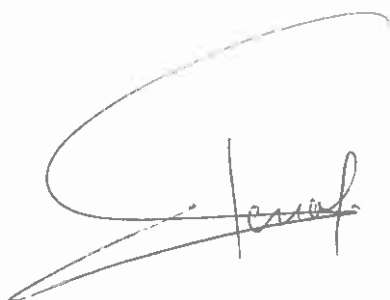
Les auto-questionnaires ont été proposés par l'ORS, présentés et rediscutés en comité de pilotage, testés par des jeunes (une cinquantaine représentatifs des différents groupes : étudiants, inscrits en MU). Les modalités d'évaluation de la consommation de soins ont également été discutées entre porteur de projet, partenaires et évaluateurs. Les éléments nécessaires à l'évaluation de processus ont également été définis en lien avec la structure chargée de l'évaluation. Un point sur l'évaluation a été abordé à chacun des comités de pilotage.

**CERTIFICAT :**

**Je soussigné, Dr Claude Terral, responsable de la structure porteuse du projet AP2\_n° 201, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.**

**Date :**

**Signature :**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Terral', with a large, sweeping flourish above it.